

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-08

MISE EN CONFORMITE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR N° LF178 DE LA MEDIATHEQUE MONTAURIOL AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

Suite à la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, le décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 et l'arrêté du 18 novembre 2004 relatif à « l'entretien des installations d'ascenseurs », ont fait évoluer la réglementation en matière de sécurité. Cette réglementation « Sécurité des Ascenseurs Existants » introduit de nouvelles prestations qui doivent être incluses dans les contrats.

La Société OTIS, titulaire du contrat d'entretien de l'ascenseur sus-cité de la médiathèque du site universitaire a donc élaboré un avenant au contrat existant n° 45O133EW, conforme aux exigences réglementaires. Cet avenant-évolution débute le 1^{er} octobre 2007 et la durée de ce contrat est de 5 ans renouvelable par période d'une année pour un prix annuel de 1 819.53 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 6156, sous-fonction 23 du budget départemental.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Conseil Général l'avenant « Evolution » à ce contrat d'entretien de l'ascenseur n° LF178.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-08

**MISE EN CONFORMITE DU CONTRAT D'ENTRETIEN
DE L'ASCENSEUR N° LF178
DE LA MEDIATHEQUE MONTAURIOL
AU CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, le décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 et l'arrêté du 18 novembre 2004 relatif à « l'entretien des installations d'ascenseurs » faisant évoluer la réglementation en matière de sécurité en introduisant de nouvelles prestations qui doivent être incluses dans les contrats,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve l'avenant « Evolution » au contrat d'entretien existant avec la société OTIS n° 45O133EW concernant l'ascenseur n° LF178 de la Médiathèque Montauriol au centre universitaire de Tarn-et-Garonne, conforme aux exigences réglementaires, aux conditions suivantes :

- début du contrat : 1^{er} octobre 2007
- durée : 5 ans renouvelable par période d'une année
- prix annuel : 1 819.53 € TTC.

- Précise que cette dépense sera imputée à l'article 6156, sous-fonction 23 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,